



HAL
open science

Lucien Gasparin, député de La Réunion, 1906-1942 : éléments biographiques

Danielle Maestri

► **To cite this version:**

Danielle Maestri. Lucien Gasparin, député de La Réunion, 1906-1942 : éléments biographiques. Revue historique des Mascareignes, 1998, Les Mascareignes et la France, 01, pp.197-208. hal-03454056

HAL Id: hal-03454056

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454056v1>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lucien Gasparin, député de La Réunion, 1906-1942 : éléments biographiques

Danielle MAESTRI
Documentaliste

C'est le 8 avril 1948, au 20 boulevard Malesherbes à Paris, dans le 8ème arrondissement que s'éteint le doyen de la représentation coloniale, un descendant d'affranchi, par ses origines un symbole de toute La Réunion : Charles, Marie, Lucien Gasparin. Il a incarné l'Ile à l'Assemblée nationale de 1906 à 1942.

I - LES ORIGINES, ENFANCE ET JEUNESSE A LA REUNION : 1868-1889

1) Les ancêtres

Comme de nombreux Réunionnais, Lucien Gasparin a pour ancêtre Louise Siarane, femme d'origine malgache née vers 1649 à Madagascar et arrivée à Bourbon en mai 1676.

Son ascendance métropolitaine lui est donnée par Noël Tessier né dans le Morbihan et Jacques Maillot né en Normandie dont le fils est un des grands-pères maternels du député.

Puis ce sont Guillaume Boyer, originaire de l'actuelle Charente et Arzul Guichard, venu de Bretagne.

N'oublions pas les ancêtres venus de l'Inde, comme Andrée Texère et Catherine Héros.

Par eux tous, Gasparin est bien un homme de l'Outre-Mer dont les origines rappellent l'histoire du peuplement de son île natale.

2) Sa famille

Lucien Gasparin, par ses prises de positions, par ses articles épistolaires a fait une grande place à Madagascar, probablement en hommage à sa grand-mère

paternelle, Clarisse Gasparin, née à Saint-Denis vers 1810, de père et mère inconnus, affranchie le 18 décembre 1848 et qui exerçait le métier de couturière.

Ses grands-parents maternels, Charles Antoine Maillot (né à Sainte-Suzanne en 1813) et Marie Azémia Morel (née en 1827) étaient propriétaires à Sainte-Suzanne.

Son père, Charles Gasparin, fils naturel de Clarisse, est né à Saint-Denis en 1840 et se trouve propriétaire d'une teinturerie sise 9 rue des Remparts.

Quant à sa mère, Marie-Joséphine Maillot, elle est née en 1847 et reçoit dans sa corbeille de mariage (23 avril 1864) une dot assez importante.

Nous déplorons le manque d'informations sur cette famille dont la fratrie est composée de six garçons et filles :

- Son frère aîné, Jules, Charles-Marie, Gaston né en 1866 fut paraît-il marchand de bœufs à Madagascar, et s'engagea dans la Légion étrangère basée à Diégo Suarez.

- Sa Sœur Marie-Joséphine Nelly, naît en 1872, reste célibataire et vie à Colombes dans les Hauts-de-Seine.

- Charles-Marie Edgard, naît en 1874 et émigre vers la France métropolitaine où il épouse en 1934 Lucie Elisabeth Fleurant et crée une société faisant le commerce des grains.

- Sa sœur Marie, Marguerite, Anna, voit le jour en 1877. Elle épouse en 1904 le pharmacien Fabien Georges Tortel à Tamatave dont elle aura une fille Lucienne.

- Enfin pour Laure, Marie, Ida, née en 1880, nous n'avons aucune information.

3) Lucien GASPARIIN

Il est deuxième enfant, du couple Charles Gasparin et Marie-Joséphine Maillot. Il naît le 18 février 1868 à Saint-Denis, à 7 heures du soir, 9 rue des Remparts.

Il se distingue très tôt par des résultats scolaires très satisfaisants au lycée de Saint-Denis, jusqu'en classe de mathématiques élémentaires. Il est même distingué en 1886-1887 pour sa bonne conduite.

Après obtention du baccalauréat ès-sciences complet (diplôme des trois grammaires) il est nommé répétiteur de mathématiques dans le même lycée.

Mais en 1889, il quitte son île, pour asseoir sa vie professionnelle.

II - LES PEREGRINATIONS D'UN "EXILE" : 1889-1905

1) 1889-1892 : Le Commissariat à la Marine

Le 1er juillet 1889, Gasparin est nommé commis de 3ème classe au Commissariat de la Marine après avoir passé avec succès le concours de l'Intendance

coloniale. Il est désigné pour servir au Tonkin. Il quitte La Réunion le 24 octobre 1889 pour rejoindre le Tonkin où il sera affecté au service des hôpitaux, à la pharmacie centrale. En 1891 il est en poste à Hué (Annam) où il est chargé du service administratif et occupe les fonctions d'agent comptable. Il quitte le Tonkin en 1892 pour continuer ses services à Saint-Pierre et Miquelon, mais il obtient un congé de convalescence de deux mois qu'il passera dans son île. Le 18 avril 1892 il embarque donc à Saïgon et rejoint La Réunion le 20 mai, qu'il quitte le 13 juillet afin de rejoindre sa nouvelle affectation au service colonial de Nantes (service des Détails), où il prend ses fonctions le 16 août.

En octobre 1892 il est considéré comme "*une bonne recrue pour l'Ecole coloniale*". Il est même proposé au tableau d'avancement pour l'emploi de commis de 2ème classe.

2) 1892-1896 : L'Ecole coloniale

Il est admis à l'Ecole coloniale : promotion 1892, sous le matricule 133, Section administrative en vue d'obtenir le Brevet délivré par l'Ecole et le grade d'aide-commissaire colonial.

Il est donc placé en congé du Commissariat à la Marine par décision du 19 novembre 1892 date d'ouverture des cours à l'Ecole coloniale, et ce, jusqu'au 16 septembre 1893.

La première année il est admis aux examens sous le numéro 33, troisième division avec 184, 85 points. La deuxième année (1893-1894) il sollicite une bourse de 500 francs auprès du Conseil Général de La Réunion et en fin d'année, il est admis sous le numéro 22, deuxième division, première partie, avec un total de 220,50 points. Il a suivi en même temps les cours du Commissariat à la Marine. Pendant l'année 1894-1895, il obtient un congé pour "affaires personnelles" afin de se rendre au Bénin. Il se retrouve, à Ouidah où il est nommé au service des Détails administratifs.

Le 21 janvier 1895, il est nommé commis de 2ème classe. En septembre, de la même année ont lieu à Paris, les épreuves de l'examen pour l'obtention du grade d'aide-commissaire colonial au cours duquel il est accusé de "faits délictueux". Il est alors déclaré démissionnaire par décision du conseil d'administration de l'Ecole coloniale le 25 novembre 1895, et licencié le 10 janvier 1896.

Malgré cette erreur de parcours il obtient une licence en droit en 1895 et devient clerc d'avoué pour secrétaire d'agrée au Tribunal de commerce de la Seine.

Il quitte cependant la France le 25 décembre 1896 pour un retour vers son île qu'il rejoint par le "Djemnah" le 16 janvier 1897.

3) 1897-1905 : Le "colonisé-colonisateur"

A l'exemple de nombreux Réunionnais, Lucien Gasparin quitte La Réunion et émigre vers Madagascar le 17 mai 1897, où il va exercer les fonctions d'avocat-défenseur et de journaliste. Il s'installe à Tamatave où Galliéni le nomme avocat-défenseur par arrêté 1 113 du 5 Novembre 1897, tâche qu'il accomplit avec sérieux et succès. Il traite les affaires judiciaires et légales. Il prend même la défense

du gouverneur malgache Pierre Ducasse, accusé d'assassinat et servira de témoin dans plusieurs duels.

En 1898, alors qu'il démissionne du Commissariat de la Marine, il fonde le premier journal français à Tamatave "*Le Madagascar*", hebdomadaire paraissant le dimanche. En 1901, il est correspondant particulier du journal réunionnais "*La Patrie Créole*". Le 26 décembre 1901, paraît son nouveau journal hebdomadaire, "*La Vérité*".

Durant son séjour dans la Grande Ile il est également publiciste pour l'agence Fournier de Lyon.

Sa notoriété d'avocat-défenseur et de journaliste lui ouvre les portes des milieux influents de Madagascar. Comme sa famille de La Réunion est dans le commerce et que son père est proche des milieux de la franc-maçonnerie, il paraît logique que le 11 juin 1905, "les vieux partis de réaction" (avec Arthur Bédier, conseiller général et ancien maire de Saint-Denis) lui proposent de briguer le siège de député de la première circonscription, laissé vacant par Louis Brunet, élu sénateur le 9 janvier.

Mais il est battu par le docteur Auber : 4 266 voix contre 4 830 ; un résultat qui lui assure cependant un capital électoral non négligeable. Il repart donc le 18 juillet vers Tamatave et ses occupations judiciaires.

III - A LA RECHERCHE D'UNE IDENTITE POLITIQUE : 1906-1914

1) 1906 : la première victoire électorale

La nouvelle échéance électorale a lieu le 27 mai 1906. Les candidats au poste de député de la première circonscription sont à nouveau Jules Auber et Lucien Gasparin. Après plusieurs incidents au cours de réunions électorales et le retrait de Jules Auber, c'est Lucien Gasparin qui obtient le siège. Il est vrai que tout au long de sa campagne il a reçu le soutien officiel de François de Mahy qui le place dans le sillage des grandes figures politiques réunionnaises de la Troisième République.

Elu député de la droite conservatrice, Lucien Gasparin va se rapprocher des radicaux-socialistes à la Chambre. Car Louis Brunet, sénateur, décède en décembre 1905, laissant les radicaux-socialistes locaux sans autre figure que le docteur Jules Auber. En outre, son protecteur François de Mahy meurt en décembre 1906, affaiblissant un peu plus les appuis de Gasparin, liés à son passé malgache ce qui l'oblige à ne compter que sur son électorat réunionnais. Enfin, l'élection d'Archambaud à la succession de de Mahy, éliminant du même coup le radical-socialiste Dussac dans la deuxième circonscription, explique aussi son rapprochement du groupe radical-socialiste.

2) Gasparin entre mairie et députation

Le 5 mai 1908 a lieu l'élection municipale de Saint-Denis et Gasparin va essayer de briguer le mandat de premier magistrat de la ville contre Denis Lecocq du Tertre, le poste étant alors occupé par le docteur Jules Auber.

C'est un échec pour le député mais ce faux-pas vers la mairie, ne l'empêche pas de briguer à nouveau ce poste. Il se représente donc le 15 mai 1912 et devient premier magistrat de sa ville natale en remplacement de... Lecocq du Tertre. Cependant le député devant reprendre ses occupations parlementaires à Paris, il laisse le notaire Léon Ozoux, premier adjoint faire fonction de maire.

IV - LUCIEN GASPARIEN DE LA GUERRE AU CARTEL : 1914-1924

1) La guerre du citoyen Gasparin

Mobilisé le 2 août 1914, à l'âge de 46 ans, Gasparin ne laissera pas dans ce premier conflit mondial un souvenir très glorieux. C'est lui qui a demandé à reprendre du service mais il a souhaité également être engagé avec le grade correspondant à l'emploi qu'il occupait antérieurement. Et c'est ainsi que le 15 août 1914, il est nommé officier d'administration de 3ème classe, aux bureaux de l'Intendance.

Son dossier militaire le montre procédurier et instable dans ses différentes affectations : Paris, Bordeaux, Bourges, Orléans. Il terminera la guerre en qualité d'officier de réserve et sera démobilisé le 1er novembre 1919, par le 119ème régiment d'Infanterie.

2) L'expérience radicale-socialiste avec Boussenet : 1914-1924

Fort de son titre de maire de Saint-Denis, Lucien Gasparin brigue un nouveau mandat de député lors des législatives du 26 avril 1914. Il est élu avec Georges Boussenet (2ème circonscription). Ces élections furent particulièrement violentes : 14 morts, 300 blessés et sont considérées comme une "grande catastrophe" à La Réunion au même titre que l'épidémie de grippe espagnole.

Après la Première Guerre mondiale, Gasparin et Boussenet se représentent devant les électeurs le 30 novembre 1919. Chacun des candidats retrouve son siège (toujours sous la bannière politique radicale-socialiste) puisque le scrutin adopté est celui de liste départementale. Les candidats obtiennent 26 863 voix, le nombre des électeurs est de... 27 546.

Mais les élections ont manqué de passion car l'année 1919 fut marquée à La Réunion par la grippe espagnole qui fit de entre 7 000 et 15 000 victimes, un violent cyclone, les ravages du paludisme et des mouvements de grève au C.P.R., ainsi que par la disparition des grands domaines.

V - LA DEUXIEME CARRIERE : 1924-1942

1) Le nouveau tandem : Gasparin Brunet : 1924-1928

Alors qu'en Europe, l'une des conséquences de la Première Guerre mondiale fut le déclin économique, à La Réunion, les grands propriétaires, les usiniers et les commerçants se trouvaient à la tête de capitaux importants. La production de canne à La Réunion reçut un coup de fouet et passa de 33 000 tonnes en 1914 à 42 000 tonnes en 1920 grâce à l'amélioration des modes de culture et à la

modernisation des techniques industrielles. La population quant à elle passa de 173 000 en 1921 à 186 000 en 1926.

C'est donc dans ce contexte économique plutôt satisfaisant que vont se dérouler les élections de 1924 qui ressemblent à une véritable mascarade :

En effet, pour la treizième législature, 1924-1928, deux listes se trouvent en présence. Puisque est toujours en vigueur le scrutin de liste départementale, on trouve celle du tandem Gasparin-Boussenot et celle de Palant-Archambaud.

La donne initiale semble favoriser la liste Gasparin-Boussenot, lorsque en pleine campagne, Auguste Brunet pose sa candidature à la députation. Beaucoup de suppositions plus ou moins bienveillantes ont accueilli cette candidature qui fait éclater de manière peu élégante le tandem promis à la victoire pour en faire surgir un nouveau : Gasparin-Brunet, ce qui provoque une grande stupéfaction (apparente ?) dans l'île.

Gasparin et Brunet composent une liste d'union républicaine démocratique et de solidarité créole, tandis que Boussenot fait alliance avec le docteur Paul Isautier pour une liste démocratique et sociale de tous les Français.

L'alliance Gasparin Brunet fait vibrer la corde sensible des électeurs de La Réunion devant lesquels ils vont exalter l'âme créole, le culte de l'honneur créole, condamner les fraudes électorales et les pressions administratives.

La liste de ces "deux fils du sol réunionnais" remporte donc les suffrages des électeurs, même si les jets de galets et la distribution de bulletins n'ont pas cessé pour autant.

L'action parlementaire du tandem radical-socialiste semble dynamique. Gasparin et Brunet siègent ensemble au sein de la Commission de l'Algérie, des Colonies et des Protectorats et au sein de celle de la Marine marchande. Brunet sera membre quant à lui de deux autres commissions. Ensemble ils vont œuvrer pour les personnels fonctionnaires, instituteurs et cheminots de leur île mais aussi prendre position sur les nombreux sujets ayant trait à l'ensemble colonial que ce soit au niveau économique, judiciaire ou social. L'alliance des deux créoles va prendre sa force et sa légitimité dans le fait qu'après la guerre, l'Outre-Mer est mieux inséré dans l'ensemble français, du moins dans le discours. On ne parle pas de colonies mais de "provinces d'outre-mer" et on insiste sur le "surplus d'activité qu'apporte l'Outre-Mer à l'économie de la Métropole".

2) L'Age d'or du triumvirat : Bénard-Brunet-Gasparin

a) 1928 : les nouvelles étiquettes

C'est ensemble encore, que Gasparin et Brunet vont se présenter une nouvelle fois aux urnes le 22 avril 1928 à La Réunion, alors qu'elles ont eu lieu les 22 et 29 avril sur le territoire métropolitain et que le scrutin est devenu uninominal, à deux tours.

Lucien Gasparin est âgé de 60 ans. Il retrouve son siège de député après une élection pour laquelle il n'a pas eu de concurrent. Avant son départ il adresse avec émotion une lettre "d'adieu" à ses compatriotes :

“Quel courage vous me donnez pour servir notre pays bien aimé! Je pars plein de confiance en l’avenir, avec la certitude que cette fois, plus encore que les autres, il me sera possible de défendre avec succès... ceux d’entre vous qui solliciteraient mon appui”.

Il effectue un court séjour à Madagascar, lui l’ancien de Tamatave dont les publications sur la Grande Ile ont abordé les ressources minières, les ressources agricoles, l’organisation administrative.

Peu de temps avant le scrutin d’avril, Auguste Brunet et lui ont été exclus du parti radical pour avoir voté la confiance à Poincaré. On peut donc considérer qu’à partir de 1928, sans renier son engagement à gauche, Gasparin est un républicain progressiste peut-être, mais indépendant, plus centriste que socialiste.

C’est donc sous l’étiquette “Indépendant de Gauche” que le tandem créole va entamer une nouvelle législature. Leur exclusion du parti radical ne va pas les freiner dans leurs actions. Ils vont ensemble continuer à glorifier “La Grande France” et défendre farouchement à l’Assemblée leur idée de ne pas être uniquement les défenseurs des Réunionnais. Ainsi, ils prennent fait et cause pour la banane de Guinée, pour les problèmes des Antilles, de Guyane, pour les dégâts provoqués par les cyclones en Guadeloupe en septembre 1928; ils s’intéressent aux ports de Dakar, Conakry, Douala, Abidjan... aux réseaux ferrés africains...

A ce tandem bien rodé va s’ajouter un troisième homme, Léonus Bénard, qui accède au poste de sénateur le 19 août 1928 (en remplacement de Jules Auber décédé le 18 juin) et qui est réélu le 27 octobre 1929.

b) L’action parlementaire : 1932-1936

C’est ce triumvirat créole qui va défendre les intérêts de La Réunion; deux députés, Gasparin et Brunet, un sénateur, Léonus Bénard.

Les élections du 15 mai 1932 apportent encore la victoire aux députés créoles. Lucien Gasparin n’a pas de concurrent dans la première circonscription et sa profession de foi, bien courte de neuf lignes, peut assez bien résumer le programme électoral qui, l’a animé au long de sa carrière : *“Je n’ai jamais eu qu’une ambition : servir; une seule passion politique : l’amour de ma petite île natale”.*

Son action parlementaire, durant la législature 1932-1936 sera vaillante malgré ses ennuis de santé. Il est toujours membre avec Brunet de la Commission de l’Algérie et de celle de la Marine marchande. Sa dernière intervention à la Chambre a lieu le 5 décembre 1933, en session extraordinaire; mais il continue comme par le passé, à privilégier les échanges épistolaires avec le gouverneur de La Réunion et le ministre des Colonies pour soutenir des compatriotes en difficulté notamment à propos les retraites des agents du C.P.R. ou des bourses pour des étudiants nécessiteux. Il continue, et fort bien, à jouer son rôle de précieux intermédiaire entre les administrés et l’Administration, tout en étant loin de son île. Ainsi il a facilité la résolution de situations délicates, parfois désespérées, ne cessent d’affirmer ses partisans.

L’âge d’or de l’union créole semble se manifester durant cette “dernière législature”. Pour les Réunionnais, quelle meilleure propagande électorale que cette

image idéale d'amitié, d'entente, d'affection de complicité et aussi d'efficacité des trois élus de l'île.

c) 1936-1942 ; fin de carrières, fin de règnes ?

Même si La Réunion semble être touchée par une certaine prospérité grâce à la production de sucre la grande partie des Réunionnais végétait dans la misère, malgré cette union complice. C'est pourquoi le scrutin de 1936 va à nouveau mobiliser les foules et raviver les tensions et les passions.

Dans la première circonscription, Lucien Gasparin a un concurrent gênant, René Payet, qui est directeur d'une usine à Quartier Français et à la tête d'un journal bi-hebdomadaire *Servir*. Pourtant il l'emporte par 5 565 voix contre 4 060. "Le Vieux papa Gasparin" comme il fut appelé en fin de vie, voit son élection validée le 31 juillet 1936, malgré les violences et les fraudes qui se sont succédées durant la campagne électorale. Il retrouve aussitôt sa place à la Commission de l'Algérie, des Colonies et des Pays de protectorat, ainsi qu'à celle de la Marine marchande. La même année il devient membre, avec Léonus Bénard, du Comité de Djibouti, constitué le 10 juillet.

Vieilli, malade, Lucien Gasparin se montre moins dynamique et ses interventions sont moins nombreuses. Il n'intervient plus à la Tribune. Il a 68 ans.

Pourtant il ne reste pas inactif, puisqu'il rédige un article dans *Les Annales coloniales* intitulé "Respect de la personne humaine" et dans lequel il s'attaque aux préjugés contre les Noirs. Il est très sensible à ces calomnies racistes car il en fut victime. Ne fut-il pas traité de "Nègre" en 1933 au cours d'une séance à l'Académie de La Réunion et ne fut-il pas surnommé "Le Petit noir de Tamatave" en 1936 ? Il rédige par ailleurs, un rapport présenté à la Chambre le 6 juillet 1937, fait au nom de la Commission de la Marine marchande, portant sur l'installation d'une ligne de transports entre les établissements français d'Océanie. Il établit également un rapport au nom de la Commission des Colonies sur la "fidélité des Togolais", dans le cadre de la commission Guernut.

Lucien Gasparin a montré très tôt, dès 1920, son intérêt pour la télégraphie sans fil, et il utilisera même ce procédé dès le lundi 20 novembre 1939. En effet il prend la parole à la radio à 19 heures 43, heure locale, au micro de Paris-Mondial. Dans son allocution, le député exalte le patriotisme créole, évoque le passé, le rôle historique de la Colonie, son attachement à la Mère patrie et cherche à rassurer ses compatriotes en cette période de tension.

Les députés élus lors de l'élection de 1936 le resteront jusqu'en 1942. En effet, un décret du 29 juillet 1939 a prorogé jusqu'au 1er juin 1942 les pouvoirs des membres de la Chambre des députés élus en 1936, les élections législatives n'ayant pas eu lieu pour cause de guerre.

Le 10 juillet 1940, Gasparin et Brunet votent "les pleins pouvoirs" au Maréchal Pétain. Ce vote lui ôtera tout espoir de décoration et notamment celle de la Légion d'honneur qu'il s'est acharné à obtenir durant sa carrière. Ensuite il semble s'être tenu à l'écart de la politique après avoir été "attentiste jusqu'en 1942". Il a gardé une attitude passive devant les événements. Il n'a rien fait en faveur de la

Résistance mais il était connu pour ses sentiments républicains et son hostilité à l'égard de l'occupant.

A 72 ans, il laissait la place à des hommes plus jeunes et en 1945 *La Démocratie* du vendredi 31 août publie en page 4 le testament politique de celui qui avait servi le pays pendant 36 ans : *“Hélas ! la guerre m’a usé, je ne suis plus de force à faire un voyage au pays, c’est trop loin pour moi. Cela ne m’empêchera pas de défendre notre chère Réunion toutes les fois qu’il me sera possible de le faire à côté de ses représentants”*.

La vie et la carrière du député dionysien Lucien Gasparin ressemblent assez à celles de la plupart des élus d’Outre-Mer, et à regarder d’un peu plus loin, à celles de bien des élus métropolitains de la Troisième République : actifs mais sans être entreprenants, diserts sans être pour autant orateurs, participants de débats modestes dont l’issue ne modifie ni le sort du monde, ni celui des colonies.

Gasparin fut un bon artisan de la politique républicaine et sans doute une de ces “sentinelles efficaces” dont parlait J. Harmand quand il évoquait les députés des colonies dès 1910. En somme, il ne distingue guère de la plupart des élus de l’Algérie et des Colonies qui n’ont pas été des figures de premier plan, mais le plus souvent des parlementaires effacés. Nous pensons qu’il fut d’abord soucieux de l’intérêt général des Colonies, de l’Outre-Mer, avant d’être le représentant de sa colonie, de sa région, de sa “petite patrie”. Il ne fut ni ange ni démon. Il ne méritait pas plus les louanges de la fin de sa carrière que les insultes jetées régulièrement pas ses adversaires.

Ce qui nous frappe, en jetant un regard distancié sur la vie de Gasparin, c’est en quelque sorte, l’assez belle adéquation entre ses modestes origines qu’il n’a jamais reniées, son métier qui en a fait un notable et qu’il a semble-t-il toujours apprécié, sa carrière qu’il a assumée avec conscience, l’image qu’il a donnée de lui tout au long de sa vie. En fait il ne manque pas de cohérence d’ensemble et représente assez bien ce radicalisme, radical-socialisme constitué en groupe politique puis en parti le 23 juin 1901. Jusqu’en 1920, il en a le dynamisme, la hargne, le sens de la contestation. Après la Première Guerre mondiale Gasparin, vieillit, tout comme le radicalisme français et perd son caractère réformateur, se replie sur ses idéaux qu’il ne respecte pas toujours, se dit plus que jamais défenseur des pauvres mais cohabite avec la droite modérée.

Ce qui nous semble assez évident dans la vie et la carrière de Lucien Gasparin, c’est le poids de ses origines et de sa “couleur”. Il rappelle trop dans ses professions de foi et dans ses interventions, ses modestes origines, ses origines populaires pour ne pas avoir été marqué profondément par elles.

Gasparin a des revanches à prendre sur le monde et la société. Jamais ses paroles ne paraissent aussi sincères que lorsqu’elles évoquent *“l’inégalité des races”*, *“l’ostracisme dont sont victimes les Créoles”*, la discrimination entre Réunionnais et Métropolitains. Il ne fait aucun doute que ce sont davantage le colonisé et l’homme de couleur que les pauvres et les opprimés qui l’intéressent.

Si par ses origines, le descendant d’émigrés de l’Hexagone, de l’Italie, de l’Inde et de Madagascar, est l’incarnation du métissage bourbonnais, il symbolise assez bien l’Empire colonial français contemporain étendu sur les cinq continents.

Il représente aussi par sa longévité personnelle et politique, la transition entre la Colonie à peine issue de l'esclavage et la Colonie à peine émancipée de la départementalisation. Et il accomplit cette sorte de grand écart lorsqu'il navigue entre la Métropole où il exerce son "métier de député" et La Réunion où il retrouve son électorat, ses préoccupations et ses inspirations. Sous la Troisième République, où 3 à 4 semaines sont nécessaires pour passer la Colonie à la Mère patrie, le député réunionnais doit se sentir un peu étranger, que ce soit à Paris ou à Saint-Denis : il vit dans un monde qui n'est pas le sien et représente un univers où il ne vit pas.

En fait Gasparin est un produit de la colonisation française. Le système colonial républicain a fait de lui un notable influent ; il y est attaché, il l'incarne, il le défend. Il en devient légitimiste. Il y puise d'ailleurs sa légitimité, lui qui prétend être député et maire de Saint-Denis tout en étant absent de sa circonscription, de sa mairie, lui qui doit défendre ses électeurs à 10 000 kilomètres de distance.

Gasparin ne fut ni un "Grand Créole" ni "un Petit Noir". Il n'a rien inventé, pas même la fraude électorale ; celle-ci existait déjà. Il l'a dénoncée, avant d'en profiter, et elle existera après lui.

Métis culturel, ouvert sur le monde, grand voyageur, philosophiquement tolérant, réformiste sans être révolutionnaire, le député Gasparin est très représentatif de ceux que l'on appelait "Les Français du Midi et demi".

Lucien GASPARIN

- 18 février 1868 : Naissance de Charles, Marie, Lucien, Gasparin à Saint-Denis à 7 heures du soir, au 9 rue des Remparts.
- 18 avril 1868 : Baptisé en la Cathédrale de Saint-Denis.
- 1886-1887 : Classe de Mathématiques élémentaires, cours supérieur. Il est bachelier ès-sciences.
- 1888-1889 : Maître-répétiteur de mathématiques au lycée de Saint-Denis.
- 12 juillet 1889 : Nommé commis de 3ème classe au Commissariat à la Marine.
- 1889-1892 : Séjours au Tonkin (Hanoï), Annam (Hué).
- 16 août 1892 : Prend ses fonctions à Nantes au Service colonial.
- Novembre 1892 : Admis à l'Ecole coloniale, placé en congé du Commissariat à la Marine pour suivre les cours de l'Ecole coloniale.
- Janvier 1895 : Deuxième année à l'Ecole coloniale. Séjour au Dahomey. Nommé commis de 2ème classe.
- Septembre 1895 : Epreuves pour l'obtention du grade d'aide-commissaire colonial, au cours duquel il est accusé de "faits délictueux".

- 25 novembre 1895 : Déclaré démissionnaire de l'Ecole coloniale et licencié le 10 janvier 1896.
- 1895 : Licencié en droit, il est clerc d'avoué puis secrétaire agréé au Tribunal de commerce de la Seine.
- Décembre 1896-
Mai 1897 : Séjour à La Réunion.
- 17 mai 1897-1906 Séjour de Lucien Gasparin à Madagascar au cours duquel :
- Il est nommé avocat-défenseur à Tamatave (5 novembre 1897).
- Il crée le premier journal français à Tamatave *Le Madagascar* (1898) et le journal *La Vérité* (décembre 1901).
- Il est correspondant particulier à Tamatave de *La Patrie Créole* (1901).
- Il se présente pour la première fois aux élections législatives à La Réunion (11 juin 1905). Il est battu par Jules Auber.
- Il est élu député de La Réunion le 27 mai 1906 sous l'étiquette progressiste.
- 1908 : Il est directeur du journal *Le Peuple*.
- 5 mai 1908 : Il est battu aux élections municipales de Saint-Denis par Lecocq du Tertre.
- 1908 : Il est nommé membre de la Commission du commerce et de l'industrie.
- 12 janvier 1909 : Gasparin est initié à la loge "Conscience et volonté" du Grand Orient de France dont il démissionnera le 5 juillet 1921.
- 24 avril 1910 : Réélu député de La Réunion (8 069 voix) sous l'étiquette "radical-socialiste". Membre de la Commission des Affaires extérieures des protectorats et des colonies, et de celle des Postes et Télégraphes.
- 15 mai 1912 : Elu maire de Saint-Denis.
- 24 avril 1914 : - Réélection de Gasparin aux législatives avec Boussenot (scrutin uninominal d'arrondissement).
- Etiquette "radical-socialiste" qu'il gardera jusqu'à sa dernière élection.
- Membre de la Commission de la marine marchande et de celle des Affaires extérieures des protectorats et des colonies.
- Août 1914 : Mobilisé le 2, il est nommé officier d'administration de 3ème classe aux Bureaux de l'Intendance le 15.

- 11 octobre 1915 : Promu au grade de lieutenant de réserve pour la durée de la guerre.
- 19 novembre 1919 : Réélu député de La Réunion avec Boussenot (scrutin de liste départementale).
- 1923 : Il rejoint la Grande Loge de France à la loge n° 383 "La République". Il en est exclu la même année.
- 11 mai 1924 : Elu député de La Réunion avec Brunet (scrutin de liste départementale). Il est membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la Commission de la Marine marchande.
- 17 février 1925 : Rayé des cadres par décision présidentielle du 27 février 1925.
- 1er septembre 1927 : Mariage avec Blanche Walther à la mairie du 8ème arrondissement de Paris.
- 16 janvier 1928 : Gasparin et Auguste Brunet exclus du parti radical.
- 22 avril 1928 : Réélection de Gasparin et Brunet comme députés. Gasparin est membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et protectorats et de la Commission de la Marine marchande.
- 15 mai 1932 : Réélection de Gasparin et Brunet.
- 1934 : Il est hospitalisé (opération de la prostate).
- 26 avril 1936 : Sa dernière élection qui sera prorogée jusqu'en 1942. Il n'intervient presque plus à la tribune.
- 20 décembre 1938 : Il fait don de sa maison du Brûlé à la Mairie de Saint-Denis.
- 20 novembre 1939 : Il prend la parole à la radio à 19 H 43, heure locale au micro de Paris Mondial afin de prononcer une allocution contre la guerre.
- 10 juillet 1940 : Il accorde les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.
- 8 avril 1948 : Décès de Lucien Gasparin. Ses obsèques ont lieu le lundi 12 en l'église de la Madeleine à Paris.